



## **INSCRIPTIONS PAR EQUIPE AU CROSS CORPORATIF 53**

**Ouverture le 1<sup>er</sup> Août 2019**

*Les coureurs inscrits doivent, soit habiter, soit travailler en Mayenne (article 4 des statuts de l'association)*

**La clôture des inscriptions des fixée au 11 OCTOBRE 2019**

**AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE**

**ACCES AU MODULE D'INSCRIPTIONS** (muni de ses codes identifiants)

<https://www.sportinnovation.fr/inscription3.1/equipe.php?evt=1541>

### *INSTRUCTIONS*

#### **CREATION D'UNE NOUVELLE EQUIPE (ne concerne pas les équipes existantes en 2018/2019)**

Pour inscrire des coureurs dans une équipe, l'équipe doit être créée. Demander la création par mail à [crosscorpo53@gmail.com](mailto:crosscorpo53@gmail.com) en indiquant : nom de l'équipe – nom du responsable, adresse, tél portable, mail  
Suite à la validation le responsable reçoit un mail lui indiquant les identifiants pour se connecter à son compte.

#### **RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'EQUIPE (concerne les équipes présentes en 2018/2019 et les nouvelles quand la création est faite)**

##### **Ce que vous avez à faire**

Les coureurs inscrits en 2018 / 2019 sont présents avec leur numéro de dossard

En face de chaque coureur : il y a une icône Petit Crayon (éditer la fiche)

- CAS UN : le coureur renouvelle- vérifier les données et mettre le certificat médical. Le coureur garde le n° de dossard
- CAS DEUX : le coureur ne se réinscrit pas : supprimer le coureur (icône Supprimer ).
  - Le dossard devient libre
- CAS TROIS : nouveau coureur : procéder à Inscription. Remplir les données.
  - Dans le champ « dossard » apparaît les n°s libres
  - Si plus de dossard libre (ou pas de dossard présent pour les nouvelles équipeq) dans le champ « dossard » : laisser en blanc, le N° sera attribué par les Corps
- S'il vous reste des dossards à ne pas attribuer, les rendre

**Quand tout est correct pour un coureur, passer l'inscription à l'état « inscription validée »**

##### **Demande Validation :**

Quand tout est prêt le responsable fait « demande de validation »

Un mail est envoyé aux Corps.

## QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

### CERTIFICATS MEDICAUX

Le certificat est valable UN an (car nous ne sommes pas sous le régime des licences). La date de délivrance doit donc être inférieure à un an par rapport à la date du dernier cross. Attention aux licences.

Si vous vous faites présenter une licence FFA , veuillez vérifier qu'elle couvre bien cette période.

**Aucune autre licence ( FFTRI etc...) ne sera acceptée, conformément aux règles de la FFA**

**D'autre part les certificats médicaux (ou copie licence FFA) devront être téléchargés dans la fiche d'inscription du coureur**

Nous vous rappelons que, conformément à notre règlement intérieur, **vous êtes responsables de conservation des certificats et que votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'absence ou de non-conformité.**

### INTERDICTION DE PRÊTER DES DOSSARDS

Nous vous demandons d'informer vos inscrits que tout prêt de dossard à une autre personne est strictement interdit pour des questions de responsabilité et d'assurances et d'équité sportive.

### PORT DES DOSSARDS

Il est aussi conseillé de rappeler que les dossards doivent être accrochés avec 4 épingles.

**La ceinture porte-dossard est à prohiber car elle est source de mauvaise lecture des puces**

D'une façon générale invitez vos adhérents à prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association présents sur le site internet.

**Venez chercher les dossards de votre équipe**

**au magasin SOBHI de Saint Berthevin**

**le Jeudi 17 Octobre de 17 heures à 19 heures**

**Ou le samedi 19 Octobre de 10 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures**